

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****2EME Réunion de 2016****Séance du 12 et 13 avril 2016****CD20160412_51
id. 2467**

Les douze et treize avril deux mille seize, les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou son représentant.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

Le Quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Absent(s) ou ayant donné procuration de vote :

M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-L. DEPRINCE, M. D. ROGER

INFORMATIQUE ET NUMÉRIQUE DANS LES COLLÈGES

Le numérique révolutionne tous les secteurs de la société et l'Education est particulièrement concernée. Il est, en effet, un levier de transformation de la pédagogie et une opportunité de progrès pour le système scolaire.

Cette session est donc l'occasion de faire un point sur l'architecture des réseaux et sur les équipements informatiques et numériques de nos collèges.

En effet, afin de permettre l'évolution des pratiques pédagogiques, il est certes nécessaire de moderniser les supports, mais essentiel de s'attacher, au préalable :

- à l'amélioration de la connectivité Internet des collèges (aller vers le très haut débit) ;
- à l'amélioration du socle technique des collèges (assurer pérennité et performance des équipements) ;
- enfin, à l'optimisation des dépenses de télécommunication et à l'amélioration des services de téléphonie.

POINT SUR L'EQUIPEMENT ACTUEL

I - Programmes Pluriannuels de Modernisation Informatique des Collèges (PPMIC) - Phases 1 et 2

Dès 2008, dans le cadre d'un Plan Pluriannuel 2008-2012 pour la Micro-informatique dans les Collèges (P.P.M.I.C), l'Assemblée Départementale a doté les établissements d' 1 micro-ordinateur connecté à l'Internet pour 8 collégiens.

Ce plan quadriennal a été renouvelé en 2012 sur 4 années supplémentaires (2012-2016) et amélioré par la dotation d'1 micro-ordinateur pour 6 collégiens. Dans ce cadre, ont été installés et configurés près de 1600 micro-ordinateurs et une centaine d'imprimantes, interconnectés sur les 17 réseaux locaux d'établissement et à des accès Internet à haut débit.

Par ailleurs, en 2015, les collèges Flamens à Castelsarrasin, Ingres à Montauban et Jean Rostand à Valence d'Agen ont pu accéder au très haut débit Internet par la fibre optique.

II – Audit des équipements des collèges

Toutefois, Monsieur le Président a souhaité que soient étudiés plusieurs scénarii d'évolution des ressources téléphoniques, informatiques et internet des collèges afin qu'ils bénéficient du très haut débit, d'évaluer les incidences techniques et les coûts d'installation du très haut débit, de l'amélioration des ratios d'équipements, et de l'optimisation d'utilisation de ces mêmes équipements.

Dans chacun des scénarii, il a été envisagé de renouveler les équipements réseaux – commutateurs et routeurs –, les serveurs et les équipements téléphoniques et de déterminer quelles architectures réseaux et de de télécommunications, quels éléments actifs de réseaux et quels accès opérateurs ou interconnexions de sites pourraient être mis en œuvre, à quel rythme et à quel prix.

Un audit a été mené sur deux mois, dans un premier temps et de manière approfondie auprès de 4 établissements représentatifs – Flamens à Castelsarrasin, Ingres à Montauban, Pierre Bayrou à Saint Antonin Noble Val, et Jean Rostand à Valence d'Agen – puis généralisé à **l'ensemble de nos collèges. Tous les chefs d'établissement ou leurs représentants ont pu, de cette manière, exprimer leurs attentes** constituant ainsi un « instantané » de l'équipement téléphonique, informatique et internet des 17 collèges du Département.

III – Maintenance informatique des collèges

Le dispositif de maintenance informatique des collèges publics, transféré par l'Etat suite à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de 2013, est maintenant opérationnel depuis le 1er septembre 2015.

Le Département met à la disposition des personnels enseignants et non enseignants des collèges un prestataire de service pour la maintenance des matériels informatiques et des logiciels installés lors de leur mise en service.

En pratique, lors d'un incident, le correspondant maintenance informatique désigné de l'établissement contacte la plate-forme d'assistance mise à disposition par l'Académie. Ce guichet accueille par téléphone, formulaire web ou message électronique, les utilisateurs confrontés à une difficulté sur l'ensemble des équipements et applications administratives ou pédagogiques, les aide à les résoudre ou les oriente vers les ressources les plus adaptées : l'Académie pour les équipements administratifs du collège ou le prestataire du Département pour les équipements pédagogiques.

Une rencontre technique a été organisée par les services du Département le 16 février 2016 à laquelle participaient le prestataire (société QUADRIA), les chefs d'établissement et leurs correspondants maintenance informatique. Cette réunion a permis à chacun de faire un point sur ce dispositif et d'évoquer les problèmes rencontrés et les améliorations à apporter.

IV – Point d'étape sur le Programme de Préfiguration du Plan Numérique pour l'Education

Dans le cadre du Programme de préfiguration du Plan Numérique pour l'Education défini par l'Etat en mars 2015, le collège **Jean Rostand à Valence d'Agen**, précédemment labellisé COCON (Collège Connecté) a été qualifié de « collège préfigurateur ».

Ce programme vise à développer les pratiques numériques et l'utilisation de ressources d'apprentissage innovantes par l'intermédiaire de l'équipement individuel des élèves et de leurs enseignants.

A cet effet, 195 tablettes, avec leurs accessoires et les droits d'usage de logiciels de gestion de dispositifs mobiles et de gestion de classe, ont été commandées le 27 janvier 2016 pour les élèves et professeurs du niveau 5ème de cet établissement.

La demande de versement de la subvention de 41 800 € qui nous a été allouée par l'Etat pour cette opération, a été adressée au Rectorat.

L'étude de couverture qui permettra de définir l'implantation et la quantité de bornes wi-fi vient d'être réalisée (18 et 19 février 2016). Le débit internet de la fibre optique qui équipe déjà ce collège a été porté depuis la rentrée des congés d'hiver de 4 à 12 Mbps.

Par ailleurs, cette phase de préfiguration implique un partenariat entre le Département, le collège Jean Rostand à Valence d'Agen, le Rectorat de Toulouse et CANOPE (Réseau créateur de ressources pédagogiques transmédias). Afin de formaliser les engagements de chacun, il est nécessaire d'établir une convention présentée en annexe 1.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à examiner les projets pour 2016.

PROJETS 2016

I - Amélioration des connexions internet

Comme évoqué avec l'ensemble des chefs d'établissement lors de la rencontre du 16 février 2016, le Département souhaite améliorer, dès cette année, la qualité et le débit Internet de tous les collèges. Plusieurs solutions techniques seront mises en œuvre en fonction de l'éligibilité des établissements et du coût de l'abonnement :

- FTTH à Montauban (Fiber To The Home – fibre optique jusqu'à chez soi) – débit non symétrique et non garanti jusqu'à 500 Mbps -168 €/mois ;
- EFM (Ethernet on First Mile – ethernet sur les premiers kilomètres) – débit symétrique et garanti de 8 à 12 Mbps – 359 à 467 €/mois ;
- Fibre optique - débit symétrique et garanti de 12 Mbps – 467 €/mois.

Le S.D.A.N. (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique) annoncerait également le FTTH à Castelsarrasin, Moissac et Valence-d'Agen en 2018.

II - Programme Pluriannuel de Modernisation Informatique des Collèges (PPMIC)

– 3ème Phase

Ce plan, consacré à la modernisation de l'architecture informatique des 17 collèges du Département, est le prolongement des deux campagnes quadriennales menées en l'espèce depuis 2008.

Préalable indispensable à l'évolution des pratiques pédagogiques préconisées, il représente, dès cette année 2016, un investissement prévisionnel d'un montant de **1 114 610 €** et comprend :

- l'installation de baies et de câblages informatiques entre les baies ;
- le renouvellement des éléments actifs de réseaux et d'au moins 50 % des équipements micro-informatiques fixes à usage pédagogique pour respecter l'objectif d'un micro-ordinateur pour 6 collégiens, étant précisé que l'autre moitié du parc micro-informatique sera maintenue une année supplémentaire et que le budget 2017 nécessitera l'inscription de 538 000 € pour qu'elle soit à son tour renouvelée.

Par ailleurs, pour réaliser les travaux qui seront nécessaires pour faire face à la dotation complémentaire d'ordinateurs par rapport aux étapes précédentes, il est prévu d'inscrire une somme de 80 000 € sur les lignes budgétaires dédiées aux travaux dans les collèges.

Monsieur le Président propose de lancer la 3ème phase de ce programme.

III - Collèges Numériques et Innovation Pédagogique

Pour faire suite au Programme de Préfiguration du Plan Numérique pour l'Education qui vient d'être évoquer, le Ministère de l'Education Nationale souhaite accélérer le déploiement du plan numérique et a lancé en fin d'année 2015, à l'échéance de la rentrée scolaire 2016, l'appel à projets « Collèges Numériques et Innovations Pédagogiques » (CNIP).

Son but est de généraliser, à l'échéance de la rentrée 2018, les équipements mobiles et ressources numériques à l'ensemble de la population scolaire de tous les collèges publics, en dotant chaque année tous les élèves de 5ème.

Sept collèges, dont deux de l'enseignement privé, ont formulé et déposé un projet pédagogique. Il s'agit des établissements suivants : Pierre Flamens et Jean de Prades à Castelsarrasin, Jean Jaurès à Montauban, Vercingétorix à Montech, François Mitterrand à Moissac, Notre Dame à Montauban et Saint-Roch à Durfort-Lacapelette.

Compte tenu de l'importance de ce plan, Monsieur le Président propose de répondre favorablement à cet appel à projets en retenant néanmoins, au titre de la première année, le principe de doter les 7 collèges susvisés d'une « classe numérique » (32 équipements mobiles pour 6 établissements et 16 pour St-Roch en raison des effectifs réduits de ses classes) permettant d'expérimenter la pratique de ces nouveaux outils.

Ce premier pas vers une généralisation de ce type d'équipements permettrait, en effet, à l'ensemble de la communauté scolaire d'en appréhender graduellement l'utilisation.

Comme pour la phase de préfiguration, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Rectorat.

Monsieur le Président propose de bien vouloir se prononcer sur ce plan et, dans l'affirmative, d'adopter une autorisation de programme de **210 000 €** à l'article 21838 – sous-fonction 221 avec l'inscription des crédits de paiement correspondants en 2016.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur, sport

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Prend acte des actions engagées concernant :
 - les programmes pluriannuels de modernisation informatique des collèges (PPMIC) phases 1 et 2,
 - l'audit des équipements des collèges,
 - la maintenance informatique des collèges,
 - le programme de préfiguration du plan numérique pour l'éducation :
- Approuve à cet effet, la convention « collège préfigurateur » pour le collège Jean Rostand à Valence d'Agen et autorise Monsieur le Président à signer la dite convention le moment venu ;

- Approuve les projets 2016 détaillés ci-dessus, concernant :
 - l'amélioration des connexions Internet,
 - le programme pluriannuel de modernisation informatique des collèges (PPMIC) 3ème phase,
 - le programme départemental en réponse à l'appel à projet « collèges numériques et innovation pédagogique » ;
- Ratifie et adopte comme suit les crédits de paiement et les autorisations de programme :

- *article 21838 – sous-fonction 221*

Collèges préfigureurs.....1 210 000 €
 au titre de l'autorisation de programme de 2015 : 210 000 €
 au titre de l'autorisation de programme de 2016 : 1 000 000 €
avec une autorisation de programme de 2016 : 1 000 000 €

- *article 218311 – sous-fonction 221*

Programme pluriannuel de modernisation informatique des collèges.....31 000 €
avec une autorisation de programme 2016 de 31 000 €

- *article 231532 – sous-fonction 221*

Installations réseaux divers.....83 610 €
avec une autorisation de programme 2016 de 83 610 €

- Autorise Monsieur le Président à :
 - signer les conventions relatives à la phase de Préfiguration du Plan Numérique et au plan Collèges Numériques et Innovation Pédagogique ;
 - solliciter les subventions relatives à la phase de Préfiguration du Plan Numérique et au plan Collèges Numériques et Innovation Pédagogique ;
- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision pouvant intervenir sur ces dossiers.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC